

PROGRAMME 02 – 14.044 - ACTION ET COORDINATION DES POLITIQUES DE MOBILITÉ ET DE SÉCURITÉ

Moyens budgétaires	Tit	DO	Prog	Prog. WBFIn	AB	Compte Budgétaire	Domaine Fonctionnel	CE/CL/DP	RIE P	En milliers EUR			
										MA		MP	
										2024	2025	2024	2025
Dépenses de biens et services en vue de promouvoir et développer la mobilité durable en Wallonie et l'intermodalité des personnes et des marchandises	I	14	14.02	14.044	12 01 11	81211000	044.010	ce/cl		370	370	501	478
Dépenses de biens et services en vue d'élaborer et mettre en œuvre des études de mobilité et la stratégie de mobilité	I	14	14.02	14.044	12 02 11	81211000	044.011	ce/cl		1.288	1.288	1.108	1.108
Dépenses destinées à la formation des acteurs de la mobilité et au fonctionnement du réseau des conseillers en mobilité et du CDDM	I	14	14.02	14.044	12 03 11	81211000	044.012	ce/cl		620	620	620	620
Dépenses de biens et services relatives au développement de politiques intermodales pour le transport des personnes et des marchandises et à la gestion de la mobilité	I	14	14.02	14.044	12 04 11	81211000	044.013	ce/cl		—	—	—	—
Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	I	14	14.02	14.044	12 05 11	81211000	044.014	ce/cl		91	82	53	82
Dépenses de biens et services visant à favoriser la disponibilité, la collecte, la fourniture, l'utilisation, le traitement de données pour des besoins d'analyses spécifiques et/ou dans le cadre d'études stratégiques et/ou prospectives en matière d'impacts sur la mobilité.	I	14	14.02	14.044	12 06 11	81211000	044.015	ce/cl		250	250	200	200
Mise en œuvre du Plan d'action Wallonie Cyclable (WaCy) - enveloppe additionnelle Modes Actifs du PIMPT	I	14	14.02	14.044	12 07 11	81211000	044.002	ce/cl		5.390	—	2.253	1.400
Intérêt de la dette commerciale	I	14	14.02	14.044	21 01 40	82140000	044.058	ce/cl		5	5	5	5
Autres intérêts	I	14	14.02	14.044	21 02 60	82160000	044.059	ce/cl		1	1	1	1
Subventions en faveur d'actions de sensibilisation et de prestation de mobilité durable	I	14	14.02	14.044	33 01 00	83300000	044.016	ce/cl		2.795	2.215	2.907	2.661
Subvention au Réseau wallon de lutte contre la pauvreté	I	14	14.02	14.044	33 03 00	83300000	044.018	ce/cl		—	—	—	—
Subvention pour des projets de mobilité à des organismes repris au programme de développement rural de la Wallonie	I	14	14.02	14.044	33 04 00	83300000	044.039	ce/cl		1.613	—	851	313
Dotation à l'AWSR	I	14	14.02	14.044	33 06 00	83300000	044.060	ce/cl		4.500	4.500	4.500	4.500
Subventions à des organismes publics étrangers en vue de promouvoir l'usage de modes de transport alternatif	I	14	14.02	14.044	35 01 20	83520000	044.037	ce/cl		—	—	—	—
Subvention à l'IWEPS pour le fonctionnement de l'observatoire de la mobilité	I	14	14.02	14.044	41 03 40	84140000	044.021	ce/cl		168	168	168	168
Subvention aux organismes administratifs publics en faveur	I	14	14.02	14.044	41 04 40	84140000	044.022	ce/cl		—	—	—	—

Moyens budgétaires	Tit	DO	Prog	Prog-WBFin	AB	Compte Budgétaire	Domaine Fonctionnel	CE/CL/DP	RIE P	En milliers EUR			
										MA		MP	
										2024	2025	2024	2025
d'actions de sensibilisation et de prestation de mobilité durable													
Transferts de revenus aux communes - Contributions aux autres frais de fonctionnement de l'enseignement	I	14	14.02	14.044	43 01 26	84326000	044.048	ce/cl		—	—	—	—
Subvention aux ASBL des pouvoirs publics en faveur d'actions, de sensibilisation et de prestation en matière de mobilité	I	14	14.02	14.044	43 02 40	84340000	044.024	ce/cl		160	160	160	160
Subventions aux communes visant à encourager la mobilité durable, dont les Plans de mobilité et les Plans de déplacement	I	14	14.02	14.044	43 03 22	84322000	044.025	ce/cl		519	519	519	519
Subvention aux universités en faveur d'actions de sensibilisation et de prestation de mobilité durable	I	14	14.02	14.044	45 01 24	84524000	044.027	ce/cl		—	—	—	—
Subventions et indemnités au secteur public pour promouvoir les infrastructures cyclables	I	14	14.02	14.044	45 02 24	84524000	044.040	ce/cl		100	100	100	100
Subvention aux écoles primaires et secondaires (EMSR)	I	14	14.02	14.044	45 03 24	84524000	044.044	ce/cl		115	115	115	115
SOUS-TOTAL DU TITRE I										17.985	10.393	14.061	12.430
Subvention d'investissement au secteur privé pour des équipements destinés à favoriser la mobilité durable	II	14	14.02	14.044	51 01 12	85112000	044.030	ce/cl		7	7	827	959
Aide à l'investissement aux entreprises publiques	II	14	14.02	14.044	51 02 11	85111000	044.056	ce/cl		—	—	—	—
Cofinancement Européen : Participation de la Région aux dépenses des programmes Interreg pour les asbl	II	14	14.02	14.044	52 01 10	85210000	044.049	ce/cl		—	—	—	—
Aides à l'investissement aux asbl pour favoriser la mobilité durable en Wallonie	II	14	14.02	14.044	52 02 10	85210000	044.050	ce/cl		—	—	—	—
Cofinancement européen : participation de la Région aux dépenses des programmes Interreg pour les asbl 2021-2027	II	14	14.02	14.044	52 03 10	85210000	044.063	ce/cl		—	—	—	—
Aides à l'investissement aux citoyens pour favoriser la mobilité durable en Wallonie	II	14	14.02	14.044	53 01 10	85310000	044.043	ce/cl		—	—	1.200	871
Subvention au CRAC WACY	II	14	14.02	14.044	61 01 41	86141000	044.046	ce/cl		—	—	—	—
Cofinancement Européen : Participation de la Région aux dépenses des programmes Interreg pour l'Opérateur de Transport de Wallonie	II	14	14.02	14.044	61 02 41	86141000	044.051	ce/cl		—	—	—	—
Subventions complémentaires d'impulsion cyclo-piétons aux pouvoirs locaux pour la réalisation des plans communaux de mobilité	II	14	14.02	14.044	63 01 21	86321000	044.031	ce/cl		—	—	75	75
Transfert en capital pour financer des projets de mobilité active	II	14	14.02	14.044	63 02 11	86311000	044.062	ce/cl		—	—	—	—
Subvention aux communes afin de leur permettre de développer le réseau communal en matière de mobilité	II	14	14.02	14.044	63 03 21	86321000	044.033	ce/cl		—	—	1.347	1.347

Moyens budgétaires	Tit	DO	Prog	Prog-WBFin	AB	Compte Budgétaire	Domaine Fonctionnel	CE/CL/DP	RIE P	En milliers EUR			
										MA		MP	
										2024	2025	2024	2025
douce													
Subventions aux communes afin de leur permettre de développer leur réseau communal cyclo piéton et les projets d'intermodalité	II	14	14.02	14.044	63 04 21	86321000	044.034	ce/cl		13.000	4.000	13.000	19.000
Cofinancement européen : participation de la Région aux dépenses des programmes Interreg pour les communes 2021-2027	II	14	14.02	14.044	63 05 21	86321000	044.065	ce/cl		—	—	—	—
Cofinancement Européen - Participation de la région aux dépenses des programmes Interreg pour les communes	II	14	14.02	14.044	63 06 21	86321000	044.052	ce/cl		—	—	—	—
Cofinancement Européen - Participation de la région aux dépenses des programmes Interreg pour les intercommunales	II	14	14.02	14.044	63 07 53	86353000	044.053	ce/cl		—	—	—	—
Cofinancement Européen - Subventions aux administrations publiques subordonnées pour des travaux et des études bénéficiant du concours du Fonds européen de développement régional	II	14	14.02	14.044	63 08 21	86321000	044.054	ce/cl		—	—	—	—
Cofinancement européen : participation de la Région aux dépenses des programmes Interreg pour les intercommunales 2021-2027	II	14	14.02	14.044	63 09 53	86353000	044.066	ce/cl		—	—	—	—
Cofinancement européen - Participation de la région aux dépenses des programmes Interreg pour les universités	II	14	14.02	14.044	65 01 24	86524000	044.055	ce/cl		—	—	—	—
Transfert en capital vers les écoles pour financer des projets de mobilité active	II	14	14.02	14.044	65 02 24	86524000	044.057	ce/cl		2.000	—	4.416	2.368
Subvention en capital aux écoles primaires et secondaires (EMSR)	II	14	14.02	14.044	65 03 24	86524000	044.070	ce/cl		—	—	—	—
Travaux routiers - mobilité active	II	14	14.02	14.044	73 01 10	87310000	044.061	ce/cl		—	—	—	—
SOUS-TOTAL DU TITRE II										15.007	4.007	20.865	24.620
TOTAL DU PROGRAMME										32.992	14.400	34.926	37.050

Légende :

Moyens budgétaire : libellés des articles

Tit : I=dépenses courantes; II=dépenses de capital

D.O. : n° de la division organique Prog. : n° de programme

Programme WBFIN : (3 premières positions du domaine fonctionnel repris dans le tableau des dépenses repris en annexe)

A.B. : codes économiques (2erSEC, n° d'ordre, 3et4SEC)

Compte budgétaire : (8Code sec000) code affiché dans le tableau des dépenses annexé

Domaine fonctionnel : affiché dans le tableau des dépenses annexé

CE/CL/DP : crédits d'engagement, crédits de liquidation, dépenses prévisionnelles à charge des fonds budgétaires

R= crédits consacrés (en tout ou en partie) à la recherche

I= crédits consacrés à l'investissement public

E= crédits destinés aux programmes particuliers cofinancés par les fonds européens

P= crédits transférés (en tout ou en partie) à un pararégional

MA 2024 : moyens d'engagement de l'exercice en cours

MA 2025 : moyens d'engagement prévus au budget 2025

MP 2024 : moyens de paiement de l'exercice en cours

MP 2025 : moyens de paiement prévus au budget 2025

Moyens budgétaires	Tit	DO	Prog	Prog. WBFIn	AB	Compte Budgétaire	Domaine Fonctionnel	CE/CL/DP	RIE P	En milliers EUR			
										MA		MP	
										2024	2025	2024	2025
Construction, aménagements et équipements à réaliser sur le réseau des voies hydrauliques	II	14	14.11	14.049	73 01 20	87320000	049.046	ce/cl		11.975	11.975	10.060	10.060
Cofinancement européen - Réhabilitation, sécurisation, aménagement et équipement du réseau routier non structurant ainsi que le déplacement des installations appartenant aux concessionnaires - Phasing out	II	14	14.11	14.049	73 03 10	87310000	049.048	ce/cl		—	—	—	—
Cofinancement européen - Programmes particuliers - Programmation 2014-2020	II	14	14.11	14.049	73 04 10	87310000	049.049	ce/cl		—	—	—	—
Sécurisation, aménagement, équipement, rénovation, reconditionnement et réhabilitation (y compris d'installations électriques et électromécaniques) à réaliser sur le réseau des voies hydrauliques, des barrages et de leurs dépendances (Plan infrastructures)	II	14	14.11	14.049	73 05 20	87320000	049.050	ce/cl		19.171	19.171	3.334	10.834
Aménagements et sécurisation de terrains et de sites gérés par le SPW-MI	II	14	14.11	14.049	73 06 40	87340000	049.104	ce/cl		—	—	—	—
Financement des programmes RTE-T	II	14	14.11	14.049	73 07 20	87320000	049.052	ce/cl		17.761	30.032	17.928	27.652*
Investissements pour promouvoir les infrastructures de déplacements doux	II	14	14.11	14.049	73 08 10	87310000	049.053	ce/cl		100	100	98	98
Construction et aménagement du réseau de voies lentes le long des voies hydrauliques	II	14	14.11	14.049	73 09 20	87320000	049.054	ce/cl		2.634	2.634	2.400	2.400
Investissement électriques et électromécaniques sur le réseau non structurant et sur les infrastructures de télégestion du trafic ainsi que les travaux de raccordement au réseau de distribution d'énergie	II	14	14.11	14.049	73 10 10	87310000	049.055	ce/cl		6.500	6.500	6.500	6.500
Cofinancement européen - sécurisation et aménagement et équipement à réaliser sur le réseau des voies hydrauliques (Programmation 2014-2020)	II	14	14.11	14.049	73 11 40	87340000	049.056	ce/cl		—	—	—	—
Investissement électriques et électromécaniques sur les cours d'eau et les barrages	II	14	14.11	14.049	73 12 20	87320000	049.057	ce/cl		3.300	3.300	2.471	2.471
Rénovation et réhabilitation des ouvrages d'art du réseau routier non structurant, en ce compris les travaux d'installations électriques et électromécaniques	II	14	14.11	14.049	73 13 10	87310000	049.058	ce/cl		10.160	10.160	7.028	7.028
Réhabilitation, sécurisation, aménagement et équipement du réseau routier non structurant, en ce compris les travaux d'installations électriques et électromécaniques, les acquisitions et expropriations nécessaires à la réalisation des ouvrages ainsi que le déplacement des installations appartenant aux concessionnaires de voiries (Plan infrastructures)	II	14	14.11	14.049	73 14 10	87310000	049.059	ce/cl		52.457	46.457	31.367	28.867

Moyens budgétaires	Tit	DO	Prog	Prog. WBFIN	AB	Compte Budgétaire	Domaine Fonctionnel	CE/CL/DP	RIE P	En milliers EUR			
										MA		MP	
										2024	2025	2024	2025
Financement des programmes RTE-T SEE 2.2	II	14	14.11	14.049	73 15 20	87320000	049.118	ce/cl		21.686	5.000	—	20.400*
Réhabilitation, sécurisation, aménagement et équipement du réseau routier non structurant ainsi que le déplacement des installations appartenant aux concessionnaires de voiries	II	14	14.11	14.049	73 16 10	87310000	049.061	ce/cl		12.686	12.686	10.462	10.462
Construction et aménagement du réseau de voies lentes sur le réseau routier en ce compris les marquages	II	14	14.11	14.049	73 17 10	87310000	049.062	ce/cl		5.500	5.500	5.500	5.500
Construction, réhabilitation, sécurisation et aménagements d'infrastructures cyclo-piétonnes – enveloppe additionnelle modes actifs du PIMPT	II	14	14.11	14.049	73 18 10	87310000	049.103	ce/cl		26.335	16.335	15.667	10.667
Rénovation et réhabilitation d'installations électriques et électromécaniques sur les cours d'eau et barrages	II	14	14.11	14.049	73 19 20	87320000	049.064	ce/cl		2.800	2.800	2.800	2.800
Construction et aménagement du réseau de voies lentes le long des voies hydrauliques	II	14	14.11	14.049	73 20 10	87310000	049.119	ce/cl		—	—	—	—
Rénovation, réhabilitation et reconditionnement des voies hydrauliques, des barrages et de leurs dépendances y compris les bâtiments techniques	II	14	14.11	14.049	73 21 20	87320000	049.065	ce/cl		7.950	7.950	7.100	7.100
Dépenses relatives aux opérations de raclage / pose dans le domaine routier (Plan infrastructures)	II	14	14.11	14.049	73 22 10	87310000	049.121	ce/cl		9.130	16.530	9.130	10.530
(Nouveau) Financement des programmes RTE-T SEE 2.3	II	14	14.11	14.049	73 23 20	87320000	049.142	ce/cl		—	200.000	—	43.000
Construction, acquisition et aménagement dans le cadre de la vision FAST 2030 - mobipôles	II	14	14.11	14.049	73 27 10	87310000	049.083	ce/cl		—	—	—	—
Achat de biens meubles durables destinés à l'exploitation et à l'entretien des réseaux routier autoroutier et des voies hydrauliques	II	14	14.11	14.049	74 02 22	87422000	049.069	ce/cl		—	—	—	—
Achat de matériel spécifique destiné à l'exploitation et à l'entretien des réseaux routier, autoroutier et des voies hydrauliques (dont acquisitions en matière informatique)	II	14	14.11	14.049	74 08 22	87422000	049.070	ce/cl		—	—	—	—
(Nouveau) Actions de soutien au déploiement des infrastructures électriques - Octrois de prêts	II	14	14.11	14.049	81 01 12	88112000	049.143	ce/cl		-	-	-	162
SOUS-TOTAL DU TITRE II										252.481	447.634	174.520	258.600
TOTAL DU PROGRAMME										513.409	700.989	415.799	493.197

Légende :

Moyens budgétaires : libellés des articles

Tit : I=dépenses courantes; II=dépenses de capital

D.O. : n° de la division organique Prog. : n° de programme

Programme WBFIN : (3 premières positions du domaine fonctionnel repris dans le tableau des dépenses repris en annexe)

A.B. : codes économiques (2erSEC, n° d'ordre, 3et4SEC)

Compte budgétaire : (8Code sec000) code affiché dans le tableau des dépenses annexé

Domaine fonctionnel : affiché dans le tableau des dépenses annexé

CE/CL/DP : crédits d'engagement, crédits de liquidation, dépenses prévisionnelles à charge des fonds budgétaires

R= crédits consacrés (en tout ou en partie) à la recherche

eMoyens budgétaires	Titre	DO	Prog	Prog. WBFin	AB	Compte Budgétaire	Domaine Fonctionnel	CE/CL/DP	RIE P	En milliers EUR			
										MA		MP	
										2024	2025	2024	2025
Subventions aux communes dans le cadre du Fonds régional pour les investissements communaux	II	14	14.07	14.048	63 03 21	86321000	048.013	ce/cl		50.036	58.411	50.036	50.036
Subventions aux administrations publiques subordonnées pour favoriser l'amélioration du cadre de vie, les structures funéraires, les déplacements doux et les conditions d'accueil et d'accessibilité aux bâtiments publics et l'intégration sociale	II	14	14.07	14.048	63 04 21	86321000	048.014	ce/cl		—	—	1.000	1.400
Subventions aux communes dans le cadre du Fonds régional pour les investissements communaux – Plan Wallon d'Investissements (PWI)	II	14	14.07	14.048	63 05 21	86321000	048.015	ce/cl		—	—	1.517	—
Subventions pour des investissements supracommunaux	II	14	14.07	14.048	63 08 21	86321000	048.018	ce/cl		—	—	—	—
Subsides aux provinces pour des travaux bénéficiant du concours du fonds européen de développement régional – programmation 2024-2020 – Axe III	II	14	14.07	14.048	63 09 11	86311000	048.030	ce/cl		—	—	—	—
(Modifié) Subsides aux provinces pour des travaux bénéficiant du concours du fonds européen de développement régional – programmation 2024-2020 – Axe III	II	14	14.07	14.048	63 10 11	86311000	048.026	ce/cl		—	—	—	—
Subventions aux administrations publiques subordonnées pour des travaux et des études bénéficiant du concours du fonds européen de développement régional - programmation 2014-2020- Axe IV	II	14	14.07	14.048	63 13 21	86321000	048.020	ce/cl		—	—	—	—
Subventions aux administrations publiques subordonnées pour des travaux et des études bénéficiant du concours du fonds européen de développement régional - programmation 2014-2020- Axe III	II	14	14.07	14.048	63 18 21	86321000	048.022	ce/cl		—	—	—	—
Subventions aux administrations publiques subordonnées pour des travaux et des études bénéficiant du concours du fonds européen de développement régional - programmation 2014-2020- Axe V	II	14	14.07	14.048	63 19 21	86321000	048.023	ce/cl		—	—	—	—
Subventions aux pouvoirs publics dans le cadre de la redynamisation urbaine via la mobilité durable et le développement urbain intégré	II	14	14.07	14.048	63 20 21	86321000	048.024	ce/cl		—	—	200	500
SOUS-TOTAL DU TITRE II										67.336	75.711	69.723	69.206
TOTAL DU PROGRAMME										68.527	76.684	70.914	70.206

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le Département des Infrastructures locales comporte quatre directions dont trois sont concernées par le présent programme et dont les objectifs sont les suivants :

1. *Pour la Direction des espaces publics subsidiés*

Cette direction instruit les dossiers relatifs à la subside des investissements en matière

Moyens budgétaires	Tit	DO	Prog	Prog. WBFIn	AB	Compte Budgétaire	Domaine Fonctionnel	CE/CL/DP	RIE P	En milliers EUR				
										MA		MP		
										2024	2025	2024	2025	
chantiers														
Cofinancement européen - Etudes réalisées dans le cadre de programmes particuliers	I	14	14.11	14.049	12 20 11	81211000	049.092	ce/cl			—	—	—	—
Etudes, marchés de services, de la communication pour les ports autonomes	I	14	14.11	14.049	12 21 11	81211000	049.097	ce/cl			—	—	—	—
Frais généraux de fonctionnement payés à l'intérieur du secteur des administrations publiques - Réforme de l'Etat	I	14	14.11	14.049	12 22 21	81221000	049.108	ce/cl			—	—	85	—
Frais d'études, d'essai et de coordination sécurité/santé de chantier Pimpt	I	14	14.11	14.049	12 23 11	81211000	049.120	ce/cl			11.158	11.158	6.300	6.300
(Nouveau) Financement des programmes RTE-T SEE 2.3 - Frais d'études, d'essais et de coordination-sécurité/santé de chantiers	I	14	14.11	14.049	12 24 11	81211000	049.140	ce/cl			—	—	—	—
Entretien du réseau non structurant (en ce compris les pistes cyclables)	I	14	14.11	14.049	14 01 10	81410000	049.013	ce/cl			45.184	45.184	31.982	31.982
Entretien ordinaire des cours d'eau, des ports, des barrages et de leurs dépendances, y compris les bâtiments techniques	I	14	14.11	14.049	14 03 10	81410000	049.014	ce/cl			6.300	6.300	6.000	6.000
Frais d'exploitation, d'entretien ordinaire et de gestion des installations électriques et électromécaniques sur les cours d'eau et les barrages	I	14	14.11	14.049	14 04 10	81410000	049.015	ce/cl			3.889	3.889	4.238	4.238
Entretien du réseau non structurant et cyclable - PMS	I	14	14.11	14.049	14 05 10	81410000	049.124	ce/cl			—	—	—	—
Frais d'exploitation, d'entretien ordinaire et de gestion des équipements du réseau de télécommunication, ainsi que des réseaux de gestion centralisée	I	14	14.11	14.049	14 06 10	81410000	049.017	ce/cl			260	260	260	260
Entretien des espaces verts	I	14	14.11	14.049	14 07 10	81410000	049.136	ce/cl			—	—	—	—
Prestations du service d'hiver pour le réseau non structurant	I	14	14.11	14.049	14 08 10	81410000	049.019	ce/cl			8.750	8.750	8.250	8.250
Frais d'exploitation, d'entretien et de gestion des installations électriques et électromécaniques sur le réseau non structurant	I	14	14.11	14.049	14 09 10	81410000	049.020	ce/cl			8.506	8.506	8.506	8.506
Intérêts de la dette commerciale (intérêts de retard)	I	14	14.11	14.049	21 01 40	82140000	049.084	ce/cl			348	348	348	348
Autres intérêts (intérêts de retard autres que les dettes commerciales, intérêts judiciaires, intérêts sur créances fiscales)	I	14	14.11	14.049	21 02 60	82160000	049.085	ce/cl			500	500	500	500
Locations de terres à d'autres secteurs que le secteur des administrations publiques	I	14	14.11	14.049	24 01 10	82410000	049.115	ce/cl			—	—	—	—
Intervention en faveur de l'ITB dans le cadre de la mise en œuvre de la convention de Strasbourg	I	14	14.11	14.049	31 01 32	83132000	049.022	ce/cl			85	85	85	85
Autres subventions d'exploitation aux entreprises publiques	I	14	14.11	14.049	31 02 22	83122000	049.110	ce/cl			—	—	—	—